

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juin

LA POLITIQUE COLONIALE

Lorsque les historiens futurs auront à porter un jugement sur les événements politiques de la fin de ce siècle, ils seront certainement étonnés de la part considérable qu'aura eue dans les préoccupations des hommes d'Etat de notre époque la politique, dite « d'expansion coloniale. »

La vieille Europe, en effet, semble aujourd'hui absorbée par le souci de se créer des débouchés à l'étranger, d'établir des comptoirs commerciaux un peu partout, dans les régions les plus éloignées, et de s'annexer des portions de territoires dans toutes les parties du monde.

A voir cette manie de coloniser, on dirait vraiment que tous les marchés du vieux continent européen sont tellement encombrés qu'ils ne sont pas accessibles à notre commerce et à notre industrie.

Sans doute, l'expansion coloniale peut être profitable à la métropole, mais c'est seulement lorsque celle-ci réussit à s'annexer des pays fertiles et possédant des ressources dont elle peut tirer profit au point de vue de son commerce et de son industrie.

Or, il faut reconnaître qu'il n'en est malheureusement pas toujours ainsi. Dans bien des cas — et nous le savons en France mieux que personne — les colonies coûtent fort cher; elles rapportent peu et sont souvent très onéreuses à la métropole.

Ce n'est peut-être pas le moment de récriminer sur ce qui a été fait jusqu'ici, puisqu'il faut accepter la situation telle qu'elle est, mais nous pouvons bien dire que certaines de nos colonies grèvent trop lourdement notre budget.

Nous ne voulons pas en tirer la conclusion, comme l'ont fait certains écrivains, que cet état de choses provient de ce que nous ne sommes pas un peuple colonisateur, et de ce que nous ne possédons aucune des aptitudes qui sont nécessaires pour fonder

et faire fructifier les colonies. On répète volontiers que, sur ce point, nous aurions beaucoup à apprendre de nos voisins les Anglais, que l'on représente comme le peuple colonisateur par excellence.

Nos voisins d'au-delà du détroit ont une manière à eux de coloniser, qui ne saurait être la nôtre, parce qu'ils ont un caractère et un tempérament différents des nôtres. Ces avides calculateurs font de la politique coloniale une spéculation et de la diplomatie un agiotage. Lorsqu'ils pénètrent dans un pays, ils le traitent en pays conquis et suppriment les indigènes s'ils refusent de se courber sous leur joug. Ils appellent cela porter les bienfaits de la civilisation chez les peuples barbares.

Tout autre est notre manière d'agir, et nous avons le droit d'en être fiers, car nous savons nous montrer humains et généreux à l'égard des populations qui sont appelées à jouir des bienfaits de notre protectorat. Mais, malheureusement, on peut reprocher à notre politique coloniale de manquer d'orientation et de fixité.

Nous avons créé un ministère des colonies. A vrai dire, le besoin ne s'en faisait nullement sentir. Il ne semble pas, en effet, que cette création ait eu pour conséquence d'améliorer la situation; elle n'a fait que grever notre budget de dépenses de quelques millions de plus. Mais les choses sont demeurées ce qu'elles étaient auparavant.

Il n'existe ni politique bien arrêtée, ni plan de gouvernement et d'administration. Ceci est si vrai que les ministres ont beau changer, les errements se perpétuent et l'on voit se produire les mêmes abus.

Ce qui manque, c'est l'esprit de suite. En quelques années, nous avons eu quatre ou cinq politiques coloniales, si ce n'est plus, qui souvent étaient en contradiction les unes avec les autres. De là un désarroi facile à comprendre.

La prétention de vouloir gouverner directement de Paris, de régler toutes choses du cabinet du ministre et de ses bureaux,

est quelque peu exorbitante et doit nécessairement aboutir à des mécomptes. Il ne saurait guère en être autrement.

Il est évident que pour bien connaître les besoins d'une colonie quelle qu'elle soit, il faut être sur les lieux. Comment des hommes qui habitent Paris et n'ont aucune idée du pays, pourraient-ils prendre des mesures utiles et efficaces pour protéger et défendre ses intérêts?

Voilà ce qu'on ne veut pas comprendre et voilà aussi pourquoi on aboutit à de si pitoyables résultats.

Les conditions indispensables pour bien gouverner, c'est d'avoir une politique coloniale bien déterminée, un programme nettement défini, et de n'envoyer sur les lieux que des hommes intelligents et capables de l'appliquer.

Tout le temps qu'il en sera autrement, c'est-à-dire tout le temps que la politique coloniale changera avec les ministres, et que les bureaux auront la prétention de tout régler et gouverner de Paris, les choses demeureront ce qu'elles sont et l'on aboutira à des mécomptes.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 juin 1895

M. Chapuis propose la suppression pure et simple de l'article 23 de la loi de recrutement de 1889, celui qui établit les réductions de durée du service militaire pour certaines catégories d'étudiants.

Le rapporteur et le ministre de l'instruction publique repoussent cette motion.

A la majorité de 338 voix contre 178, l'amendement Chapuis n'est pas pris en considération. On adopte ensuite l'amendement Berry, qui fait bénéficier de la limite d'âge de 27 ans les candidats au doctorat en droit de même que les candidats au diplôme de docteur en médecine et les externes des hôpitaux des villes où se trouvent des Facultés de médecine.

Le régime des boissons

On reprend ensuite à l'article 2 le projet de réforme fiscale des boissons.

brette de la rue Cujas, à l'heure habituelle... Henri semblait plus nerveux, plus surexcité encore que de coutume... Avec le flair qui la caractérisait, la comtesse sentit que l'heure décisive était arrivée.

Sur la table, ses yeux avaient aperçu un revolver. Que voulait faire de cette arme le jeune homme?

L'étudiant, qui avait guetté sa maîtresse platonique par la fenêtre, alla refermer celle-ci.

Pendant ce temps, Marcelle avait saisi le revolver et l'avait examiné. Il était tout armé mais la bague de sûreté était mise. Elle l'enleva vivement, puis la glissa dans sa poche... et elle s'assit tranquillement.

Elle était installée dans le fauteuil et souriait, quand Henri se retourna.

Les yeux de l'étudiant étincelaient.

— C'est la huitième fois, madame, dit-il, la gorge serrée par l'émotion, que vous venez ici chez moi, dans cette chambre.

Elle accentua son rire...

— Auriez-vous l'intention de me le reprocher? Le jeune homme fit un geste douloureux.

— Non, s'écria-t-il, non; je ne suis heureux que lorsque je vous vois... Mais avez-vous juré, vous, de me rendre fou, de me faire mourir à petit feu?...

Elle le fixa avec des yeux où il y avait de l'ironie.

— Quelle fantaisie vous prend?

Il lui saisit la main et la secoua rudement, avec une sorte de joie farouche.

— Mais vous ne sentez donc rien, vous ne comprenez donc rien?

M. Vallé proposa une série de mesures qui, selon lui, permettraient de conserver aux bouilleurs de cru leur privilège, maintenant séculaire, tout en empêchant la fraude au détriment du Trésor.

M. Ribot repoussa l'amendement Vallé.

L'amendement est repoussé.

Séance du 18 juin 1895

On reprend la discussion de l'article 2 du projet de réforme de la législation fiscale des boissons.

A cet article, M. Chapuis propose un amendement ayant pour but de permettre aux petits cultivateurs de distiller librement leur marc de raisin, leurs fruits à pépins et leurs fruits à noyaux.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

M. de Montebello en présente un autre tendant à affranchir de l'exercice ceux qui emploient des alambics ordinaires dont la capacité n'excède pas cinq hectolitres.

SENAT

Séance du 18 juin 1895

Le Sénat aborde la discussion de la convention nouvelle passée avec la compagnie des chemins de fer du Sud.

M. Blavier critique ce qui a été fait en tout temps avec la société des chemins de fer du Sud.

L'orateur déclare cependant qu'il votera la nouvelle convention proposée, mais à la condition que le gouvernement n'engagera dans ces régions aucun travail nouveau sans l'autorisation du Parlement.

M. Anglès, sénateur du Var, rappelle d'abord certains incidents de cette affaire. Il montre qu'un homme qu'il faut nommer, le baron de Reinach, en fut l'âme; c'est lui qui fit tourner à ses vues l'administration, les ingénieurs, les hommes politiques du département. Il estime que dans la nouvelle convention, l'Etat aurait pu prendre davantage souci des intérêts du département du Var. Il demande donc l'ajournement du vote pour que la convention puisse être révisée.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis lundi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La séance, qui a été très courte, a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le ministre de la justice a fait signer un dé-

Elle se leva... retira son bras.

— Vous me faites mal.

— Vous vous plaignez parce que je vous serre un peu le poignet, et tous les deux jours vous me broyez le cœur.

Elle n'avait pas perdu son attitude tranquille, indifférente.

— C'est la dernière fois que je viens, déclara-t-elle nettement.

— La dernière, soit! fit le jeune homme hors de lui, mais vous ne sortirez pas d'ici comme vous y êtes venue!

Elle se redressa.

Un éclair fauve s'alluma dans ses yeux.

— Vous allez employer la violence, peut-être?

Elle saisit vivement le revolver.

— Je vous prévins que je me défendrai!

Il lui arracha l'arme des mains.

— Pardonnez-moi, murmura-t-il je suis fou!

Elle laissa aller le pistolet.

Il le reposa sur la table.

— Je ne sais plus ni ce que je fais ni ce que je dis, reprit le jeune homme d'un air égaré, mais vous n'avez rien à craindre de moi... J'avais mis cette arme là parce que je suis bien résolu à me tuer, si vous persistez à me désespérer.

Elle eut un sourire gouaillieur.

— Vous tuer? quel enfantillage!

— Ce n'est pas un enfantillage, déclara Henri, c'est très sérieux, car je ne puis plus vivre ainsi; il faut que vous m'aimiez ou que je meure!

— Tous les jeunes gens disent cela, murmura-t-elle; mais je serai au désespoir même de vous avoir donné de telles idées...

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XX

Le soir, Marcelle montra à Jean de Kermor la photographie qu'elle avait prise dans la chambre de l'étudiant.

Le comte tressaillit.

— C'est bien là, dit-il, l'image de mon frère et la mienne... Cet homme est bien le fils de mon frère.

Il sortit d'un portefeuille une photographie qu'il avait et qui le représentait à l'âge où était le fils de Julien... et comparant les deux portraits :

— Regarde, dit-il à Marcelle.

— C'est frappant! murmura celle-ci.

— Oui, fit le comte, rêveur, le danger, je le vois maintenant, peut venir de là, et perdre tout, à l'âge où nous sommes!

Il fit un mouvement brusque comme pour secouer l'angoisse qui le prenait.

— Il faut agir, ajouta-t-il, et sans délai.

— J'agirai, répondit simplement Marcelle, ne te mêle de rien.

— J'ai pleine confiance en toi... et je te confie notre sort.

Deux jours après, et à l'heure convenue, la comtesse de Kermor frappait à la porte d'Henri Bauchène.

Pendant quinze jours, la comtesse vint régulièrement tous les deux jours, dans la chambre de l'étudiant. Elle venait voir Henri, lui disait-elle, par sympathie, par pitié presque, parce qu'elle le jugeait malheureux; mais elle ne voulait pas tromper son mari. Toutes les supplications, toutes les larmes mêmes du jeune homme l'avaient laissée insensible. Le fils adoptif de Bauchène, que l'amour affolait, dépérissait à vue d'œil. Il n'avait plus ni repos, ni sommeil. Il ne pouvait pas travailler, et le maître d'armes, inquiet, l'avait interrogé à plusieurs reprises, sans tirer autre chose de lui, que des réponses évasives.

Cependant, cette situation ne pouvait pas s'éterniser. Il fallait que la femme se prononçât ou que l'amoureux cessât de la voir, car la vie n'était plus possible pour ce dernier. Des pensées de suicide hantaient déjà son cerveau, et il ne savait pas à quelle extrémité il se serait porté, si l'idée de ses parents ne l'avait retenu, mais il sentait que ce ne serait pas toujours un motif suffisant et le courage menaçait de l'abandonner.

Marcelle, de son côté, commençait à se lasser de ses visites. Loin d'être touchée par l'amour si pur, si ardent du jeune homme, elle avait conçu pour lui, à la longue, une sorte de haine, en pensant au mal qu'il pouvait leur faire, à la fortune qu'il pouvait leur arracher, à son mari et à elle. Elle avait hâte d'en finir; mais jusque là, elle n'avait pas trouvé d'occasion favorable, et elle était trop habile pour rien compromettre.

Un jeudi, elle venait de pénétrer dans la cham-

cret modifiant le taux des pensions et secours à accorder aux fonctionnaires, chefs, employés et ouvriers de l'imprimerie nationale.

Le ministre des travaux publics a été désigné pour représenter, le 22 juin, le gouvernement à l'inauguration du chemin de fer des Ifs à Etretat.

De son côté, le ministre des colonies présidera, le 29 juin, à Versailles, le banquet anniversaire de Hoche.

A KIEL

Arrivée des escadres française et russe

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Mesnard, lundi à 2 heures 35 de l'après-midi, la dépêche suivante de Kiel :

La division est arrivée à Kiel. Tout va bien. Nous avons trouvé l'escadre russe à la sortie du Grand-Belt, auprès du cap sud de Langeland et échangé le salut à marques distinctives, puis fait route de concert jusqu'à l'entrée dans le port.

Alt-Heikendorf, 17 juin.

L'escadre russe, composée du vaisseau cuirassé l'Impérator Alexandre III et du croiseur cuirassé le Rourik et l'escadre française comprenant le vaisseau cuirassé le Hoche et le croiseur cuirassé le Dupuy-de-Lôme sont arrivés à midi et demi dans la passe de Kiel, marchant ensemble à la file.

Lorsqu'elles ont passé devant les navires-écloles-allemands, les équipages se sont adressés mutuellement des vivats et ont échangé des saluts.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du commandant du Surcouf :

Brunsbüttel, 18 juin.

Le Surcouf est arrivé. Bonne traversée.

On télégraphie de Potsdam :

Le grand duc Alexis de Russie est arrivé mardi soir à la station de Neu-Babelsberg, près de Potsdam et y a été reçu par l'empereur. Il a dîné avec l'empereur et le prince Alexandre de Prusse, à la villa de ce dernier.

On télégraphie de Hambourg :

L'escadre espagnole est entrée mardi matin à neuf heures et demie dans le port de Kiel et a échangé les saluts avec la batterie de Friedrichsort.

On travaille fiévreusement à l'achèvement des décorations qui sont assez magnifiques. Les édifices publics et les maisons particulières sont ornés de guirlandes, d'arcs de triomphe et de drapeaux sans originalité.

Les Hambourgeois trouvent excessive la dépense d'un demi-million pour le pavillon où l'empereur restera vingt minutes.

La frontière des deux villes sœurs, Hambourg et Altona, est marquée par un aigle colossal s'élevant à la hauteur d'un troisième étage. Il sera illuminé de milliers de lampes électriques.

On a appris avec satisfaction l'arrivée de l'escadre française à Kiel.

D'ailleurs, on s'occupe peu de politique.

Les journaux locaux reproduisent sans commentaires les dépêches relatives à la remise du collier de Saint-André au président de la République française.

Le Sénat continue à faire aux journalistes les honneurs de Hambourg.

Réception de l'amiral Ménard

Kiel, 19 juin.

Le prince Henri a reçu hier, après-midi, à

Elle fit mine de gagner la porte.

Henri saisit le revolver.

— Si vous faites un pas de plus, s'écria-t-il, je me tue à vos pieds !...

— Enfant ! bégaya-t-elle.

L'étudiant mit le canon sur la poitrine...

Elle ne donna pas le moindre signe d'émotion. Son regard était toujours ironique...

XXI

Puis, comme si elle eut voulu arrêter le jeune homme, lui arracher le revolver des mains, elle se précipita sur lui, mit sa main sur l'arme, glissa son doigt sur le doigt d'Henri, posé sur la gâchette et, avant que ce dernier eût pu même se rendre compte de ce qui se passait, elle appuya vivement.

Une détonation sourde se fit entendre.

Henri tomba...

La comtesse resta immobile, très pâle et une sorte de ricanement sinistre, comme un cri de hyène, sortit de ses lèvres...

— C'est fait, dit-elle, tu ne nous gêneras plus.

Elle eut mpla un instant le cadavre avec une sorte de cruauté froide, puis elle arrangea son chapeau, endossa son manteau et sortit avec précaution. Sur le carré, elle prêta l'oreille. Rien ne remuait.

Personne n'avait entendu... Elle descendit lentement, l'air majestueux et tranquille, la voilette baissée, raba-tue sur ses yeux comme de coutume, glissa devant la loge du concierge, sans que ce dernier eût même semblé la voir, puis descendit la rue Cujas.

quatre heures et demie, l'amiral Menard avec son état-major.

La remise du collier de Saint-André

Lundi, à 2 heures, a eu lieu au palais de l'Élysée, la remise de l'ordre de Saint-André, au président de la République.

En remettant au président les insignes de l'ordre de Saint-André et les autres ordres russes, l'ambassadeur a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,

» Au nom de l'empereur, mon auguste maître, j'ai l'extrême honneur de remettre à Votre Excellence les insignes des ordres impériaux que Sa Majesté vous prie d'accepter comme témoignage de sa haute amitié. Vous voudrez bien y reconnaître, Monsieur le Président, un nouveau gage des sentiments dont Sa Majesté est invariablement animée pour la France et pour le chef vénéré qui personnifie, avec tant d'autorité et d'élevation, le caractère généreux et l'esprit pacifique de la grande nation qui l'a investi de ses pouvoirs.

» Je m'estime heureux, Monsieur le Président, d'avoir à constater, en cette mémorable circonstance, la continuité des relations si heureusement établies entre nos deux pays. »

Le président a répondu :

« Monsieur l'ambassadeur.

» Je suis très heureux de recevoir de vos mains le gracieux message de S. M. l'Empereur et les insignes des ordres impériaux. Je vous prie d'être, auprès de Sa Majesté, l'interprète des sentiments que m'inspire ce nouveau et précieux gage des sympathies dont, à l'exemple de son glorieux père, elle est animée pour mon pays et de l'amitié si heureusement existante entre les deux nations.

» Je tiens, de mon côté, à vous renouveler aujourd'hui l'expression des vœux que je forme pour toute la France, pour le bonheur et le long règne de votre auguste souverain, ainsi que pour la prospérité de l'Empire dont les destinées sont confiées à sa haute sagesse. »

Le président de la République vient d'adresser à S. M. Nicolas II le télégramme de remerciements dont voici le texte :

Félix Faure, président de la République française, à S. M. Nicolas II, empereur de toutes les Russies.

Le baron de Mohrenheim vient de me remettre les insignes de l'ordre de Saint-André, que Votre Majesté a bien voulu me conférer. Profondément touché du nouveau gage d'amitié que Votre Majesté vient de donner, aujourd'hui, à la France dans ma personne, je tiens à lui en exprimer sans retard ma sincère gratitude.

Le Canal des Deux-Mers

Paris, 18 juin.

Parlant de la rencontre des flottes russe et française, un de nos confrères, M. Xau, directeur du Journal, fait très justement ressortir l'exemple que nous ont donné les Allemands :

Il faut savoir prendre à ses ennemis ce qu'ils ont de bon, et dont il serait utile et patriotique de profiter. N'avons-nous pas, dit-il, chez nous, de belles œuvres à créer, qui nous doteraient, au point de vue stratégique et commercial, de grandes routes intérieures destinées à accroître notre puissance et à augmenter notre fortune ?

Le canal des Deux-Mers — qui irait de Cette à Bordeaux — s'impose depuis longtemps, et il y a là, au double point de vue économique et patriotique, une œuvre qui s'impose et qui prendra les proportions d'une œuvre nationale. Or, c'est en 1666, sur l'ordre de Colbert, qu'a été exécuté par Paul Riquet le premier projet qui devait réunir les deux mers.

Ce que je dis du canal des Deux-Mers, je le dirai du canal de Paris à la mer, qui serait également une grande route commerciale et militaire — et non moins importante. Les pouvoirs publics sont saisis du projet depuis près de dix ans; des enquêtes ont été faites qui ont donné les résultats les plus favorables.

Une commission a été nommée par la Chambre il y a seize mois, et l'on attend encore le rapport de cette commission! Qu'on se hâte de résoudre ces questions, dit M. Xau, qu'on se mette résolument à l'ouvrage et que l'on convoque toutes les nations à l'inauguration de ces deux grandes routes nationales.

La France grande et fortifiée assistera à un spectacle bien fait pour l'édifier sur le respect qu'elle inspire au monde, et sur la place qu'elle a reconquise parmi les puissances européennes.

Nous ne pouvons qu'approuver le langage du Journal.

Economies forcées.

La Petite République, apprend que le ministre de la marine, pour réduire le budget, a prescrit, par dépêche de rechercher les moyens d'arriver à diminuer le nombre des gardiens de consigne autres que les modestes employés de la surveillance des arsenaux.

Le Journal sait, d'autre part, qu'il est question de suspendre les travaux à la tâche dans le service des constructions navales. Cela aura pour conséquence l'augmentation des commandes à l'industrie privée.

L'Expédition de Madagascar

Majunga, 16 juin.

La dépêche suivante a subi un retard dans le trajet des opérations militaires au bureau télégraphique de Majunga :

La prise de Mevatanana

Voici quelques détails sur l'occupation de Mevatanana :

C'est le dimanche, 9 juin, dès la première heure, que la première brigade a bombardé le fort de Mevatanana. L'ennemi a tenté d'abord de résister, mais ensuite, fidèle à sa tactique habituelle, il a évacué la position, avant d'être totalement investi.

A 11 heures du matin, nos troupes occupaient Mevatanana. Elles y ont pris deux canons à tir rapide.

Nous n'avons eu aucun tué; deux soldats seulement ont été légèrement blessés.

Les pertes des Hovas sont inconnues.

L'insalubrité des côtes

Du Gaulois, à propos de la mort du colonel Gillon et du lieutenant Lestapis :

Ces tristes nouvelles confirment malheureusement celle que nous recevons de bonne source, directement de Madagascar et que nous donnons dans son éloquent briefté : « Sur une compagnie de 120 hommes, nous comptons de quarante à quarante-cinq indisponibles. »

Une preuve certaine de plus que les côtes de la grande île africaine n'ont pas usurpé leur triste renom d'insalubrité.

— N'est-ce pas ?

— Tous mes compliments... et là-dessus allons dîner... Je meurs de faim...

— Moi aussi, répondit Marcelle... les émotions creusent.

— Sans compter, fit Jean, que je mangerai avec plus d'appétit que ces jours derniers... Car je puis bien l'avouer, maintenant, je n'étais pas tranquille.

Les deux coquins passèrent dans la salle à manger, se félicitant de leur succès, mais comme on le verra plus loin, ils n'avaient jamais eu tant de motifs pour avoir peur.

Le crime de Marcelle, loin de les délivrer d'un être géant, devait être pour eux le signal de catastrophes prochaines. C'était la goutte d'eau faisant déborder le vase, l'éclair qui précède la chute de la foudre...

Pendant qu'ils s'endorment dans leur sécurité, nous allons reconduire le lecteur dans la chambre de la rue Cujas et lui montrer ce qui s'y passe...

XXII

Henri Bauchène n'était pas mort, il n'était même pas blessé. Comme cela arrive souvent aux personnes qui veulent se tuer, le canon ayant été fortement serré contre la poitrine, le vide s'était produit et balle avait perdue en grande partie sa force de projection; de plus, le jeune homme avait dans sa poche de côté un porte-cartes en peau de requin, contre lequel le projectile s'était aplati...

La secousse seule, arrêtant la circulation du sang, avait causé la chute et la syncope qui l'avait

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil d'arrondissement

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Je vous serai très obligé de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre journal les lignes suivantes :

Afin qu'il ne puisse subsister aucun doute ni malentendu au sujet de sa candidature pour le Conseil d'arrondissement du canton nord de Cahors, le Dr Valette, après le nombre des suffrages exprimés sur son nom aux deux précédentes élections, les nombreuses marques d'adhésion sympathiques qui lui ont été renouvelées depuis l'ouverture de la période électorale, ce qui l'autorise à croire qu'il a toujours rempli son mandat en bon et loyal républicain ;

Considère actuellement comme un devoir d'affirmer de nouveau cette candidature devant ses électeurs, et de la maintenir en toute occurrence. Veuillez agréer, etc.

D^r VALETTE, Conseiller sortant.

Luzech

On annonce la candidature de M. Pagès, vétérinaire à Cahors, qui se présente contre le docteur Marcenac, chirurgien-major en retraite, conseiller général sortant.

Saint-Géry

M. Cayla, conseiller d'arrondissement sortant, républicain, aura deux concurrents, MM. Louis Delmas, propriétaire à Saint-Cirq-Lapopie, et Dupas, socialiste.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'inspecteur d'académie, M. Marcel Triaire est nommé instituteur stagiaire à Martel, en remplacement de M. Daudé, décédé.

Subvention au département

Dans le projet de loi sur la répartition des fonds de subvention affectés au départements qui, à raison de leur situation financière, reçoivent une allocation sur les fonds généraux du budget, le département du Lot figure pour la somme de 53,700 fr.

Procès d'orphéon

Le procès en appel intenté par la Société orphéonique de Sainte-Foy-la-Grande, au comité du concours musical de Cahors, est fixé au 15 juillet prochain devant la Cour d'appel d'Agen.

Comice agricole du canton nord de Cahors

Un placard annonçant un concours ouvert entre tous les agriculteurs de la circonscription du canton nord de Cahors, au mois d'août 1895, est affiché dans toutes les communes de ce canton, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Acte de probité

Mme Andrieu, femme d'un employé du chemin de fer, demeurant rue Fondue Basse, a déposé au bureau de police un petit porte-monnaie

suivie...

L'étudiant resta environ un quart d'heure sans connaissance, puis il revint à lui. Il était seul, mais un parfum, qu'il connaissait bien, traînait encore dans sa chambre.

Il se rappela tout.

Un instant auparavant elle était là... Il l'avait suppliée une dernière fois... Elle était restée insensible... Il lui avait semblé même qu'elle souriait, qu'elle se moquait de lui. Il y avait dans son regard une expression de froideur cruelle... Elle ne l'aimait pas... elle ne l'aimerait jamais...

Il avait compris, puis il avait voulu se tuer devant elle, pour lui prouver qu'il souffrait réellement, que c'était vrai tout ce qu'il lui disait.

A ce moment, les yeux du jeune homme se dilatèrent avec horreur. Il faillit pousser un cri d'épouvante.

Il la voyait distinctement, maintenant. Il se rappelait son geste, l'expression farouche de son visage.

Ce n'était pas lui qui avait pressé la gâchette, mais elle.

Il sentait encore sur son doigt la pression de son doigt.

Qu'était donc cette femme?... Que lui voulait-elle?... Pourquoi avait-elle essayé de le tuer?... Pourquoi désirait-elle sa mort?... Imbécile, qui avait cru qu'elle venait chez lui, poussée par l'amour!...

(A suivre).

en cuir rouge, renfermant une paire de chapelet en nacre, montés en argent, qu'elle a trouvés sur la voie publique. Il est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Orphéon de Cahors

Hier au soir, l'Orphéon de Cahors a donné une sérénade à M. Costes maire et grand patron de la Société.

Une foule énorme, impatiente d'applaudir nos chanteurs, était massée dans la rue Brives.

Après l'exécution des chœurs, *Sur les Remparts*, *Les Esclaves* et la *Marseillaise*, qui ont été enlevés d'une façon admirable et ont été chaleureusement applaudis, on s'est rendu dans les salons de M. le maire où un punch avait été servi, et où se trouvaient réunis plusieurs conseillers municipaux.

Avant de se séparer, M. le maire a tenu à féliciter nos orphéonistes et leur directeur :

« Je vous remercie, messieurs, a-t-il dit, de la charmante soirée que vous nous avez fait passer. Continuez à suivre les leçons de votre excellent directeur et vous marcherez désormais de succès en succès, pour ne pas dire de triomphe en triomphe.

« Encore une fois, merci ! »

On s'est séparé à onze heures.

La panique de la procession

L'individu accusé d'avoir provoqué, dimanche, la panique qui a désorganisé la procession, a comparu mardi devant le tribunal civil, jugeant correctionnellement.

Sur le rapport de la police, il a été condamné à un mois de prison, pour rébellion et outrage aux agents.

Nouvelles pièces

On étudie actuellement à la Monnaie la question de frapper les pièces d'argent divisionnaires à une nouvelle effigie : la tête de la République couronnée d'épis serait appelée à disparaître et l'on songerait à appliquer à toutes les monnaies d'argent, sauf aux pièces de 5 francs, le coin déjà adopté pour les pièces de 20 francs. Du reste, une importante frappe de monnaies va se faire dans le cours de 1895, pour remplacer les réserves de 1887 mises ces temps derniers dans la circulation.

La foire du 15 juin

La foire du 15 juin n'a pas été très importante. Les cours des diverses denrées et des bestiaux ont été les suivants :

Boeufs ou vaches amenés, 400 environ ; 100 destinés à la boucherie se sont vendus de 37 à 40 fr. les 50 kilos, et les attelages de 460 à 900 fr. la paire. Il y a une légère baisse sur les attelages.

Jeunes porcs mis en vente 150 environ, vendus à raison de 25 à 40 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés, 300 environ. Les gras, ont été vendus de 70 à 75 c. le kilo, et les brebis pour l'élevage de 20 à 35 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 80 hectolitres, vendus, 70 ; prix moyen, 14 fr. l'hectolitre. — Maïs, 70 hectolitres ; vendus, 55 ; prix moyen, 9 fr. 50 l'hectolitre.

Volailles grasses, de 65 à 75 c. le demi-kilo, et les poulets, 1 fr. le demi-kilo ; canards, 65 c. le demi-kilo ; oisons, de 5 à 8 fr. la paire ; canetons, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire. — Œufs, 60 c. la douzaine.

Courses de Gramat en 1895

Dimanche 21 et lundi 22 juillet

PROGRAMME

Dimanche 21 juillet à 2 h. 1/2 du soir
PRIX DE GRAMAT. — 1,000 fr.

Offerts par la Société d'Encouragement à l'élevage du cheval des Causses du Lot, dont 800 francs au premier et 200 fr. au second. Le troisième doublera son entrée.

Pour chevaux de pur-sang anglais, nés et élevés dans l'ancienne division du Midi et n'ayant pas gagné de prix classé ni aucun prix de série de la Société d'encouragement.

Entrée : 50 fr. moitié forfait.

Poids : 3 ans, 55 kg. ; 4 ans et au-dessus, 62 kg. Le gagnant dans l'année d'un prix de 1,000 fr., portera 2 kg. de plus ; de deux de ces prix ou d'un prix de 3,000 fr. 3 kg. 1/2. Tout cheval n'ayant jamais gagné recevra à 3 ans 3 kg. et à 4 ans 6 kg.

Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements, jusqu'au mardi 16 juillet, avant 4 heures, chez M. G. MADELEINE, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

PRIX DE LA PRAIRIE (Au trot monté)
600 francs

Dont 400 fr. offerts par la Société d'encouragement et 200 fr. par la Compagnie d'Orléans, pour tous chevaux nés et élevés dans la circonscription du quatrième arrondissement des haras et dans celles des dépôts d'étalons de Pompadour, d'Aurillac et de Rodez, et n'ayant pas gagné, au moment de la course, 4,000 francs en un ou plusieurs prix.

Entrée : 20 francs.
400 fr. au premier, 150 fr. au second, 50 fr. au troisième et son entrée.

Poids : 70 kilogr. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements, jusqu'au lundi 15 juillet, avant 7 heures du soir, chez M. PUYBARET, trésorier de la Société à Gramat.

PRIX DES HARAS (Prix de 4^e classe)
2,000 francs

Dont 1,500 francs au premier, 300 fr. au deuxième et 200 francs au troisième, offerts par le gouvernement de la République pour poulains entiers et pouliches de 3 ans, nés et élevés en France, comptant au moins 50 pour cent de sang arabe et n'ayant pas gagné, en un ou plusieurs prix, une somme de 10,000 fr.

Entrée : 25 fr. — Poids, 58 kilogr.

Un gagnant, en un ou plusieurs prix, d'une somme de 2,000 fr., portera 2 kilogr., d'une somme de 4,000 fr. 4 kilogr., d'une somme de 6,000 francs, 6 kilogr., d'une somme de 8,000 fr. et au-dessus, 8 kilogr.

Les chevaux comptant 75 0/0 de sang arabe, recevront 5 kilogr., les arabes purs, 10 kilogr.

Distance, 2,000 mètres environ.

Les pouliches porteront 1 kilogr. 500 de moins que le poids indiqué pour les poulains.

Engagements, jusqu'au samedi 13 juillet, au secrétariat de la Société à Gramat.

PRIX DU CAUSSE (Au trot attelé)
150 francs

Offerts par la Société, dont 100 fr. au premier, 50 francs au second, pour les chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce, de tout âge et de tout pays, attelés seuls à une voiture à deux roues, appartenant à un propriétaire du département du Lot depuis trois mois au moins.

Entrée, 10 fr., le troisième doublera son entrée. — Distance, 3,600 mètres environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au lundi 15 juillet, avant 7 heures du soir, chez M. PUYBARET, trésorier de la Société, à Gramat.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France. — 2,600 fr. — Steeple-Chase. — 5^e série.

Offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr., en un ou plusieurs steeple-chase ni deux prix de 5^e série, ni un prix d'une série supérieure.

Entrée, 100 fr. — Forfait, 25 fr. Au second, 10 0/0, au troisième, 5 0/0 sur le montant intégral du prix (entrées et forfaits compris). — Tout cheval ayant gagné un prix de 5^e série portera 5 kilogr. de surcharge.

Distance : 3,000 mètres environ.

Poids, 4 ans, 65 kilogr. ; 5 ans, 67 kilogr. ; 6 ans 68 kilogr. et au-dessus.

Engagements, jusqu'au mardi 16 juillet, avant midi, chez M. GUILLEMOT, 1, rue Castiglione, à Paris. (A suivre).

Tué par la foudre

Hier, mercredi, pendant l'orage qui sévissait sur tout le département, le domestique de M. Landres avocat à Gourdon, ayant voulu s'abriter sous un arbre, a été foudroyé.

Moulinsbessou

Par suite des pluies persistantes de la semaine et surtout d'une trombe énorme d'eau quimardi soir s'est abattue sur notre pays, notre commune a vu ses terres inondées, les prés couverts de vase, tout a couffert, car là où jamais il n'a existé ni fossé ni rigole d'arrosement, on aurait cru voir de grands ruisseaux pendant toute la nuit de mardi.

On a été obligé d'évacuer les étables qui étaient envahis par les eaux.

Un remède contre la dysenterie

Un ancien caporal infirmier du 86^e, publie les renseignements suivants :

Autrefois, au 86^e régiment de ligne, était un médecin-major, nommé Mignot, qui avait fait beaucoup d'Afrique.

Il avait rapporté de ce pays-là une manière de soigner les dysentériques et les fiévreux qui ne ressemblait en rien à celle dont on se servait non seulement dans les autres régiments, mais encore dans les hôpitaux.

Ainsi, la dysenterie, il la soignait avec des sorbes ou des nèfles ; la fièvre, avec de la verveine et du vin rouge.

Voici pour la dysenterie :

Quand les sorbes et les nèfles étaient blottes, c'est-à-dire bonnes à manger — ce qui a lieu ordinairement en octobre — il en faisait une provision qu'il faisait mettre en conserves pour les besoins de l'année.

Un malade se présentait ; il ouvrait une conserve, et, dans les deux ou trois jours qui suivait, lui en faisait manger le contenu.

Les proportions, si je me rappelle bien, étaient, pour les nèfles, de douze à quinze par jour ; pour les sorbes, de quinze à vingt.

Je n'ai pas vu de cas ayant résisté à cette médication, tandis que, par la suite — M. Mignot

ayant quitté le régiment — nous eûmes pas mal de décès à l'hôpital où les malades avaient été traités comme on fait encore de nos jours, c'est-à-dire au bismuth, à l'albumine, au laudanum, etc.

J'ai entendu dire à M. Mignot qu'il tenait sa médication d'un médecin arabe.

Voici maintenant celle contre les fièvres paludéennes :

On prend une jointée de verveine de jardin qu'on fait bouillir dans un litre de vin rouge jusqu'à réduction de moitié. On laisse ensuite refroidir et on dégate.

Ce vin, ainsi préparé, se prend en trois fois et le matin, à jeun.

Puissent ces quelques lignes aller à l'adresse de ceux à qui je les destine !

Un cas de jurisprudence

Le père d'une jeune fille de Lyon, mineure, n'ayant pu déterminer les employés des postes à ne remettre qu'en sa présence les lettres à elle adressées poste restante, a saisi du différend le président du tribunal, jugeant en référé. Celui-ci a rendu une ordonnance qui donne satisfaction entière au réclamant.

Il résulte de cette intéressante décision que « les tribunaux civils et, le cas échéant, le juge des référés peuvent, nonobstant le principe de l'inviolabilité du secret des lettres, ordonner, à raison des circonstances, que les correspondances adressées poste restante à un enfant mineur, ne lui seront remises qu'en présence de son père par le préposé du bureau ».

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 30 et 25 juin 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)

Cahors (P. R.) Kelsen.
Mireille (Ouvverture) Gounod.
Grâce de Marquise (Gavotte) Michel.
L'Arlésienne de Georges Bizet :
A. Prélude. — B. Minuetto. — C. Adagietto. — D. Carillon.
A. Pastorale. — B. Intermezzo. — C. Farandole.

Parents

agés désireraient marier leur neveu, jeune homme orphelin, jouissant de sa fortune s'élevant à 7,000 fr. de rentes, très bien physiquement, excellente éducation, 25 ans, avec une demoiselle du même âge ; on voudrait la fille d'un grand propriétaire afin que ce dernier puisse l'intéresser à la gestion de ses propriétés. On ne demanderait pas de dot, mais la justification d'une fortune foncière d'un revenu au moins égal à celui du jeune homme. Condition expresse : Demoiselle catholique et d'une parfaite honorabilité. Réponse aux initiales O. B. A. Poste restante, Bordeaux.

Le Phosphate de fer de Leras, docteur en sciences, restitue au sang le fer et aux os le phosphate qui leur manque ; aussi est-il ordonné aux enfants et aux jeunes filles pâles, délicats, privés d'appétit, qui souffrent dans leur développement ; il donne à l'organisme la force nécessaire pour résister à l'anémie.

CRÉDIT FONCIER

Nous sommes heureux d'annoncer que le Crédit Foncier de France vient d'abaisser à 4 p. % le taux d'intérêt des nouveaux prêts qu'il consentira aux particuliers. Ses débiteurs ont toujours toutes facilités pour se libérer par anticipation.

Les personnes qui désirent profiter de ces avantages, peuvent s'adresser au Directeur de la Succursale, à Cahors, quai Ségur, n° 11.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

La belle propriété du Thérout, canton de Puy-l'Evêque. — Rapport et agrément — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Prés — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — Vins d premier cru. — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : 82 hectares
S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

Bibliographie

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du 14 juin 1895 : L'alcool artificiel : A. M. Villon. — La constitution des nuages. — L'échelle pneumatique : Lieutenant-colonel Hennebert. — Chaudière multibulaire pour embarcations à vapeur, chauffée au pétrole : L. B. — Les pigeons voyageurs et la mer : A. de Rochas. — Les roches à figures animées : G. T. — Photographies de nos contemporains chez eux : Gaston Tisandier. — Courses de voitures automobiles : E. H. — Navigation à grande vitesse : De Sanderval. — L'essaiage des bicyclettes sur un home-train : L. Baudry de Saunier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 10 juin 1895 : Ch. de Villedeuil. — Machine élévatrice des eaux au gaz pauvre : J. L. — Récollections photographiques : Carolus Karl.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

La Semaine. — Informations. — Botte aux lettres. — Petites inventions. — Un numéro, 0 fr. 50.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 juin 1895 : Martial Moulin : Le curé Combaluzier. Pierre Sales : le Corso rouge (suite) — Mme Hector Malot : Le Prince (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Charles Mérouvel : Mortel amour (suite). — Eugène Chavette : L'Héritage d'un Pique-Assiette (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1176^e livraison (15 juin 1895). — Ysabel, par M^{me} la Comtesse de Houdetot. — La France à Madagascar : Jakalaves et Fahavalos, par Louis Roussélet. — Seule, par le commandant Stany. — Le Pont-Canal de Briare, par Marcel Montmarché. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SUCCÈS DU PIANO

Anthiome (E.). *Chant du Père* (très facile)..... 1 »
Broustet (E.). *Kitira*, mazurka russe (moyenne force)..... 2 »
Cressonnois. *Baby*, quadrille sur des rondes enfantines (facile)..... 1.70
Lacome (P.). *Berceuse* (moyenne force)..... 1.35
Maraval (J.). *Ce que raconte le moulin* (facile)..... 1 »
Pessard (E.). *Mlle Carabin*, valse (moyenne force)..... 2 »
Pfeiffer (G.). *Sérénade de Chérubin* (difficile)..... 1.35
Rougnon (P.). *Danse hongroise* (moyenne force)..... 1 »
Salomé (Th.). *Menuet* (très facile).... 1 »
Salvayre (G.). *Sommeil de la poupée* (moyenne force)..... 1.70
Serpette (G.). *La Garde russe*, marche (moyenne force)..... 2 »
Wittman (G.). *Marche du Figaro* (moyenne force)..... 1.70
Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à Paul DUPONT, 4, rue de Bouloi, Paris.

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte
La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.
2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers; Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :
1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;
2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche);
2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd'ac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f. 73	120 f. 90	86 f. 64	108 f. 81	86 f. 64	108 f. 81
Orléans	86 f. 64	108 f. 81	86 f. 64	108 f. 81	86 f. 64	108 f. 81
Blois	86 f. 64	108 f. 81	86 f. 64	108 f. 81	86 f. 64	108 f. 81
Tours	86 f. 64	108 f. 81	86 f. 64	108 f. 81	86 f. 64	108 f. 81
Le Mans	103 f. 77	123 f. 94	103 f. 77	123 f. 94	103 f. 77	123 f. 94
Angers	103 f. 77	123 f. 94	103 f. 77	123 f. 94	103 f. 77	123 f. 94
Nantes	113 f. 87	133 f. 104	113 f. 87	133 f. 104	113 f. 87	133 f. 104
Poitiers	91 f. 68	111 f. 85	91 f. 68	111 f. 85	91 f. 68	111 f. 85
Angoulême	91 f. 68	111 f. 85	91 f. 68	111 f. 85	91 f. 68	111 f. 85
Périgueux	86 f. 64	106 f. 81	86 f. 64	106 f. 81	86 f. 64	106 f. 81
Bordeaux	98 f. 73	118 f. 90	98 f. 73	118 f. 90	98 f. 73	118 f. 90
Agen	98 f. 73	118 f. 90	98 f. 73	118 f. 90	98 f. 73	118 f. 90
Montauban	98 f. 73	118 f. 90	98 f. 73	118 f. 90	98 f. 73	118 f. 90
Toulouse	103 f. 77	123 f. 94	103 f. 77	123 f. 94	103 f. 77	123 f. 94

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Durée		
	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50 ^{fr.}	26 ^{fr.}	14 ^{fr.}
Départements	56 ^{fr.}	29 ^{fr.}	15 ^{fr.}
Etranger	62 ^{fr.}	32 ^{fr.}	17 ^{fr.}

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e au Libraire.

ANNONCES : Un an, 5 fr.; Union postale, 8 francs. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime).

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin. Prix : 4^{fr.} 50 la fiole. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm., 21 rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, croûtes, cassures, gercures, maladies de la peau, plies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Fiole de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec notice. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours fioles carrées plates, étiquettes jaunes.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise
3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LIQUIDATION
pour cause de cessation de commerce
P. BRUEL
CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Impetigo, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lujus, etc., etc. même des Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présente à l'Académie de Médecine le caractère de ne pas gêner le travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Ancien Aide-Major des Hôpitaux n° 8, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Rétablissement de toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
BRIVE (CORRÈZE)
16 Rue du Maréchal Brune

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE
par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS
Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.
4 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte
Indispensable aux Familles
PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

La Grande
Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
H. BERTELLOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DRENBURG, prof. à l'École des langues orientales.
F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.

C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 40 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris